

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 29 mars 2023

Date de convocation : 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président, hormis pour la délibération 04 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf à la délibération 41 - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34 de la délibération 01 à 03 – 33 à la délibération 04 – 34 de la délibération 05 à 40 – 33 à la délibération 41 – 34 de la délibération 42 à 44

Nombre de conseillers votants : 37 de la délibération 01 à 03 – 35 à la délibération 04 – 37 de la délibération 05 à 40 – 36 à la délibération 41 – 37 de la délibération 42 à 44

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Véronique BESSE avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Alexandra BEAUNÉ avait donné pouvoir à Landry RONDEAU

Secrétaire de séance : Estelle SIAUDEAU

- **33. ASSOCIATION TERRE ATTITUDE VENDEE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION** – Rapporteur : Christophe HOGARD

Les jeunes agriculteurs du Pays des Herbiers, portés par l'Association Terre Attitude Vendée, organisent la 38^{ème} fête régionale de l'agriculture qui aura lieu les 26 et 27 août 2023 à Mouchamps, sur le thème : « le bocage et l'élevage dessinent notre paysage ».

Il s'agit d'une association « loi 1901 », qui, au regard de ses statuts, a pour mission :

- de promouvoir et de communiquer sur les aspects et les pratiques de la profession agricole,
- d'organiser toutes manifestations et événements locaux et départementaux et régionaux destinées à communiquer sur les métiers de l'agriculture,
- de développer le lien entre le monde rural et le monde urbain.



Par ailleurs, l'Association est signataire du pacte d'engagement républicain.

Le budget de cet événement d'envergure représente environ 350 000€, dont une partie est financée par les partenaires et particulièrement, chaque année par les Communautés de communes accueillant l'évènement sur leur territoire.

Pour 2023, l'Association Terre Attitude Vendée sollicite de la Communauté de commune du Pays des Herbiers une subvention de 30 000€.

Au regard de la réglementation en vigueur, et notamment l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'octroi d'une subvention par la Communauté de communes nécessite que le projet porté par l'Association, en l'occurrence la fête régionale de l'agriculture, se rattache à une politique d'intérêt local, relevant de sa compétence.

L'intérêt local est justifié par l'impact réel sur les habitants du territoire de la Communauté de communes. Cette fête régionale constitue l'une des plus grandes manifestations agricoles de plein air de France avec près de 70ha aménagés et l'attente d'environ 45 000 à 50 000 visiteurs. Par ailleurs, cet événement s'appuie fortement sur le territoire en valorisant l'agriculture locale, et via le recours aux producteurs locaux, à près de 700 bénévoles et aux EPCI sur les plans techniques et financiers.

De plus, le rayonnement culturel et le développement touristique du territoire est assuré par la mise à l'honneur des professions agricoles présentes sur le département et notamment sur le territoire de la Communauté de communes elle-même. Elle promet une certaine visibilité sur les entreprises du secteur agricole ainsi qu'une sensibilisation à l'éducation au goût et à la qualité des produits (5000 repas seront servis avec des produits locaux).

Ensuite, les missions portées par l'Association sont en lien avec la compétence de la Communauté de communes en matière culturelle, sportive, de loisirs et de solidarité : « soutien évènementiel à l'organisation de manifestations sportives, culturelles ou de loisirs contribuant à la promotion de l'ensemble du Pays des Herbiers » (article 7.2.9 des statuts).

La subvention envisagée s'élevant à plus de 23 000€, il convient de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Terre Attitude Vendée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et l'Association Terre Attitude Vendée ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 8 mars 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mars 2023,



Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

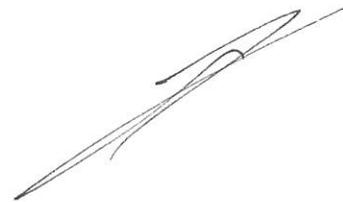
- approuver le projet de convention ci-annexé entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et l'Association Terre Attitude Vendée,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer cette convention,
- verser une subvention de 30 000 € à l'Association Terre Attitude Vendée,
- décider que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal 2023.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Estelle SIAUDEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 05 AVR. 2023

Publié électroniquement le : 05 AVR. 2023

